



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA DEMANDE DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX FORMULEE PAR M. FAGNI DAMIANU**Délibération n° : MA-DEL-2025-044**

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande formulée par Monsieur FAGNI Damianu, qui souhaite s'installer en qualité de jeune exploitant agricole et qui sollicite la commune afin obtenir une convention pluriannuelle d'exploitation sur les parcelles suivantes :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie demandée en hectares	Nature
B	1584	FICA MINUTA	3,8272	Maquis
B	15	PELLA SOMERA	3,49	Maquis
B	24	AJA PETRONA	1,3	Maquis
B	13	BARTALOTTU	0,2140	Maquis
TOTAL			8,8312	

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2A-2025-02-11-00003 en date du 11 février 2025 fixant les modalités de mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'exploitation ;

Considérant que les terres affermées se situent en « parcours – landes et maquis bas » ;

Considérant que la valeur locative par an à l'hectare exprimée en euros pour « parcours – landes et maquis bas » s'élève 1,15 € minimum ou à 24,42 € maximum ;

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Accusé certifié exécutoire

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie demandée en hectares	Nature
B	1584	FICA MINUTA	3 ,8272	Maquis
TOTAL			3,8272	



- De fixer la valeur locative par an à l'hectare à la somme 1,15 €
- D'accepter la convention pluriannuelle d'exploitation pour la parcelle mentionnée ci-dessus moyennant un loyer annuel de 4,40 € (3,8272 ha X 1,15 €) pour une durée de 5 ans à compter du 21/07/2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 31/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

